



Nombre de Conseillers Communautaires :
- en exercice : 82
- présents titulaires : 60
- présent suppléant : 1
- procurations: 10
- abstention : 0
- ayant pris part au vote : 71

DÉLIBÉRATION n° 2017/85

L'an deux mille dix-sept et le 20 avril à 19 heures, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 12 avril 2017, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents titulaires : Mesdames et Messieurs, Monique MARTIN, Daniel LERBEY, Roger LACOME, Albert BEGUE, Maurice LOUDET, Jean Louis FOGGIATO, Philippe SOLAZ, Francis ESCUDE, Michel PUECH, Henri FORGUES, Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Claude CLARENS, Pascal LACHAUD, Monique KATZ, Jean-Marie VIGNES, Alain PIASER, Patrick DARRE, Catherine CORREGE, Eric DOUTRIAUX, Jean-Marie DUTHU, Loïg LE RUN, Gilbert FOURCADE, Alain DUCASSE, Jean BRILLOUET, Céline CASSAGNEAU, Olivier CLEMENT-BOLLEE, Elisabeth DUCUING, Jean-Pierre BAZERQUE, Nathalie SALCUNI, Bernard PLANO, Gisèle ROUILLON, Alain DASSAIN, Madeleine SERIS, Françoise PIQUE, Alain MAILLE, Jean-Marie DA BENTA, Pierre DUMAINE, Nicole MARQUIE, Emmanuelle URVOY, Isabelle ORTE, Pascal AUDIC, Jean-Pierre CABOS, Stéphanie NOGUES, Laurent LAGES, Dominique DEMIMUID, Michel SICARD, Suzanne SIMOIS, André DUPOUTS, Joëlle VIGNEAUX, Christiane ROTGE, Joël DEVAUD, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, Valérie DUPLAN, Jean-Paul COMPAGNET, Joëlle ABADIE et François DABEZIES.

Présente suppléante : Stéphanie VIELCAZALS (remplace Jean-Marc DUPOUY)

Titulaires ayant donné procuration : Bruno FOURCADE à Henri FORGUES, Hervé CARRERE à Éric DOUTRIAUX, Jean-Paul LARAN à Monique KATZ, Fabienne ROYO à Pascal LACHAUD, Jacques LAUREYS à Alain DUCASSE, André QUINON à Elisa PANOFRE, Jean-Manuel CAMACHO à Bernard PLANO, Stéphanie LAGLEIZE à Nicole MARQUIE, Philippe LACOSTE à Nathalie SALCUNI, Guy RAYNAL à Joël DEVAUD

Absents : Bernard PRIEUR, Maurice CABARROU, Jean-Pierre DUTHU, Elie FOURCADE, Zoulikha CHEBBAH, Jean-Louis VIAU, Claude GAYE, Charles RODRIGUES, Gérard SABATHIE, André RECURT et Didier FAVARO

Objet : Reconduction du dispositif CNAS pour le personnel anciennement bénéficiaire

Monsieur le Président invite le conseil communautaire à se prononcer sur la mise en place du dispositif CNAS pour le personnel de la communauté de communes qui bénéficiait du dispositif CNAS au sein de la CCB et de la CCPLB, dans l'attente que le comité technique se saisisse de l'élargissement de cette prestation sociale.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

DECIDE

- de reconduire l'adhésion au CNAS pour le personnel qui en bénéficiait à compter du 1^{er} janvier 2017, dans l'attente que le comité technique se saisisse de l'élargissement de cette prestation sociale à tout le personnel communautaire,
- d'autoriser en conséquent Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion correspondante au CNAS,
- d'accepter de verser au CNAS une cotisation évolutive et correspondant au mode de calcul suivant :
(nombre de bénéficiaires actifs et/ou retraités indiqués sur les listes) x
(la cotisation par bénéficiaires actifs et/ou retraités)
- de désigner Madame Elisa PANOFRE, membre de l'organe délibérant, en qualité de déléguée élue notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Pour copie conforme,
Le Président



Affichée le 04 MAI 2017